

Comité Syndical du 20 février 2019

Délibération n°10/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 février 2019

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Didier Jobit, Samuel Cazenave, Didier Villat et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Jeanne Filloux, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-François Dauré, Jérôme Sourisseau, Jacques Chabot, Philippe Bouty, William Jacquillard, Daniel Sauvatre, Mathieu Hazouard et Jean-Hubert Lelièvre.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membre consultatif absent excusé : Madame Cécile François.

Monsieur Philippe Bouty donne pouvoir à Madame Jeanne Filloux.

Objet : Videogame Executive Forum (Vef)

Les mercredi 10 et jeudi 11 avril 2019, le Pôle Image Magelis organise la huitième édition du VEF « Videogame Executive Forum » à Angoulême.

Le Pôle Image a pour ambition un « Videogame Executif Forum » permettant d'attirer plus les décideurs du secteur du jeu vidéo et favorisant les rencontres avec l'écosystème local.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Syndicat National du Jeu vidéo (SNJV), prestataire du Pôle Image, et titulaire de la mission de programmation, d'animation et de promotion de l'événement, attribuée via un marché passé selon une procédure adaptée.

Cet événement annuel est l'occasion, pendant 2 jours de conférences, d'ateliers et de networking, de traiter des tendances des nouveaux marchés, des dispositifs de financement des entreprises et des productions dans l'industrie du jeu vidéo, du marketing, du droit, des ressources humaines et plus encore...

Le programme, en cours d'élaboration, rassemblera des intervenants de qualité sur les différents thèmes abordés. L'édition 2019 sera entièrement pensée et élaborée sur le modèle d'un séminaire avec des conférences inspirantes et des ateliers pratiques ponctués de moments de networking afin de favoriser les retours d'expériences.

Les partenaires pour cette édition sont : le SNJV, le CNC avec qui nous avons signé une convention de coopération depuis 2016 et le Cnam-Enjmin qui nous accueille dans les locaux du Nil. D'autres partenaires pourront venir compléter cette liste non exhaustive.

Un site internet dédié à l'événement a été créé. Il contient le programme de l'édition passée, les intervenants, participants inscrits et programme de l'édition 2019 ainsi qu'un formulaire d'inscription. Son adresse : <http://www.videogame-executive-forum.com/>
Les inscriptions pour l'édition 2019, via le formulaire d'inscription en ligne, seront ouvertes au 1^{er} février.

Comme l'année passée, l'accès au VEF serait payant.

La politique tarifaire proposée pour le VEF 2019 comporterait un tarif de base à 180 euros comprenant les déjeuners et diners ainsi que l'accès à l'ensemble des ateliers et conférences pendant les deux jours. Un tarif préférentiel de 140 euros serait proposé aux adhérents au Syndicat National du Jeu Vidéo. Les entreprises de Nouvelle-Aquitaine seront accueillies gratuitement.

Par ailleurs, le Pôle Image Magelis pourrait prendre en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

*

*

*

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité (12 présents – 13 votants – 13 voix « pour »):

- approuvent l'opération exposée ci-dessus ;
- valident le principe et la grille de tarifs d'inscription proposée pour l'édition 2019 du Videogame Executive Forum, à savoir :
 - tarif de base à 180€,
 - tarif préférentiel à 140€ pour les adhérents du SNJV,
 - considérant que les entreprises de Nouvelle-Aquitaine seront accueillies gratuitement,
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités au VEF 2019 ;
- autorisent monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 22 février 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 22 février 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 février 2019

Signé: Le Président